

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026



VILLE de RODEZ  
CCAS

BP 840  
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13  
Présents : 10  
Administrateur(s) excusé et représenté : 3  
Administrateur(s) excusé et non représenté : 0

Votes Pour : 13  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 21 mai à 14h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER

Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN

Administrateurs excusés et représentés :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Monsieur Brice RAMONDENC (pouvoir à Mme Laura RENIER)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

**DELIBERATION N°2026.030 – EHPAD COMBAREL - AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2025**

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de l'EHPAD COMBAREL, de la façon suivante :

RESULTATS	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
TOTAL DEPENSES	2 242 515.13 €	641 654.15 €	1 690 062.78 €	4 574 232.06 €
TOTAL RECETTES	2 353 071.66 €	610 665.23 €	1 583 654.80 €	4 547 391.69 €
RESULTAT COMPTABLE	110 556.53 €	-30 988.92 €	-106 407.98 €	-26 840.37 €
		-137 396.90 €		

**Section Hébergement :**

- Report à nouveau (solde débiteur) compte 11931 : + 110 556.53 €

**Section Dépendance et Soins :**

- Report à nouveau (solde créditeur) compte 11032 : - 7 040.84 €
- Report à nouveau (solde débiteur) compte 11932 : - 130 356.06 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 13 voix pour :

- **Approuve** cette affectation des résultats de l'exercice 2025 de l'EHPAD COMBAREL ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance



Aurore Albinet,  
Directrice du CCAS

Le Président du C.C.A.S. de Rodez



Stéphane MAZARS

Le Président certifie exécutoire la présente délibération  
Transmise en Préfecture le **29 MAI 2026**  
Publiée le **29 MAI 2026**

**Délais et voies de recours** : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours](http://www.telerecours) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.